



Comment l'université sénégalaise se territorialise : modalités d'une cohabitation dynamique

Jean Alain Goudiaby*

Résumé

Avec les indépendances, une importante agitation intellectuelle s'est emparée de plusieurs pays africains avec l'idée selon laquelle leurs universités devaient porter les germes de l'autodétermination, et partant de là, elles ne pourraient s'isoler du reste de la société. Les articulations entre les universités et leurs territoires trouvent ici leurs prémices. Il restait toutefois à trouver les modalités de cette articulation. En partant de l'exemple du Sénégal, nous analysons la cohabitation dynamique entre les espaces académiques et les espaces économiques. Il se met en place des lieux d'expérimentation d'une construction conjointe d'espaces de formation, de recherche et même de production. De fait, les universités sénégalaises incorporent les territoires (qu'ils soient géographiques, économiques ou symboliques) dans leurs processus actuels de constructions, permettant ainsi de nouvelles dynamiques de recherche et de structuration de curriculum.

Abstract

With the independences, a major intellectual excitement has gripped several African countries with the idea that their universities have to carry the seeds of self-determination, and from there, they could not isolate themselves from the rest of society. The links between universities and their territories have their premises here. However, it remained to find the terms of this articulation. Based on the example of Senegal, we analyze the dynamic coexistence between academic centers and economic areas. It sets up testing grounds of a joint construction space of education, of the research and even production. In fact, the Senegalese universities incorporate the territories (whether geographical, economic or symbolic) in their current process of construction, allowing for new developments in research and structuring curriculum.

* Université de Ziguinchor, Sénégal. Email : ja.goudiaby@univ-zig.sn

Introduction

Si les phénomènes de reconversion de l'Université ne sont ni nouveaux, ni récents en soi (Alava et Langevin 2001), ils se sont cependant approfondis et aggravés à l'ère du néolibéralisme (Gingras 2006). Ces mutations se manifestent pour le Sénégal par la plurifonctionnalité que l'université veut ériger en règle générale et par l'intégration de normes extraterritoriales. Ainsi, les universités devaient se diversifier et remplir plusieurs fonctions. Elles ne se cantonneraient plus seulement dans la formation des cadres de l'administration étatique, mais intégreraient davantage les enjeux territoriaux et sociaux dans leur dynamique de construction. De ce fait, la transformation de l'université se manifeste dans l'articulation entre deux images : d'un côté, une université conçue comme un lieu indépendant de réflexion, c'est-à-dire dans son acception non utilitariste ; de l'autre côté, une université pensée comme un espace d'entrepreneuriat, régi certes par un marché, mais en rapport avec le contexte national. Cette seconde image demeure subordonnée à une normalisation, à une concurrence et à une compétitivité où les notions de performance et de rentabilité deviennent des valeurs centrales (Hébert 2001). C'est également dans cette seconde image qu'il faut comprendre tout l'enjeu du positionnement des universités africaines, et donc sénégalaises, face à leurs territoires géographiques, économiques ou encore symboliques.

Partant de l'exemple du Sénégal, notamment des universités de Dakar, de Saint-Louis et de Ziguinchor, nous analysons la cohabitation qui se veut dynamique entre les espaces académiques et économiques. Nous verrons ainsi comment la spécificité territoriale est prise en compte, notamment dans les agendas de recherche et dans la définition des cursus de formations.

Un point sur la méthodologie

Ce travail, issu d'une recherche globale de thèse de sociologie, se base, d'une part, sur une analyse de contenu des entretiens effectués avec différents recteurs d'université, avec des doyens de facultés (notamment à l'université de Dakar) et des directeurs d'UFR à l'université Gaston Berger de Saint-Louis. D'autre part, nous avons effectué deux stages à la Direction de l'Enseignement Supérieur où nous avons pu avoir accès à certains documents de référence sur l'enseignement supérieur (Lettre de politique générale, bilans intermédiaires du Programme Décennal de l'Education et de la Formation, Projet de loi portant réglementation de l'enseignement supérieur privé...). De plus, nous avons analysé des plaquettes de formation (notamment à l'université de Ziguinchor) et les programmes de mise en

place de la Ferme agricole de l'université Gaston Berger de Saint-Louis et de l'incubateur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Cet article est donc la résultante de la triangulation des différentes sources de données et le fruit d'une réflexion plus globale sur le processus de création du système d'enseignement supérieur et de recherche au Sénégal.

Nous verrons dans un premier temps que la territorialisation procède de plusieurs expérimentations qui mettent en scène une cohabitation souhaitée, voire rendu nécessaire, entre les espaces académiques et économiques. En évoquant la mise en place de la ferme agricole de l'université de Saint-Louis ou encore celle de l'incubateur de l'université de Dakar, l'université sénégalaise intègre une dimension de son territoire économique dans sa logique de développement. Ainsi, cette modalité de territorialité peut être lue comme une réponse donnée au monde agro-industriel et à l'économie informelle.

Dans un second temps, nous verrons que la territorialité des universités sénégalaises s'effectue également dans la redéfinition des cursus de formation. A ce niveau, il sera noté le changement de posture, notamment dans les nouvelles universités. La cohabitation des espaces s'effectue dans l'articulation des questions sociales avec les contenus disciplinaires de formations. Ainsi, la professionnalisation se présentera comme une des modalités de la territorialité des universités. A cela s'ajoute la prise en compte des territoires économiques, culturels et géographiques dans les contenus de formation. A ce niveau, il sera abordé la question du glissement progressif des formations centrées davantage sur des questions sociales et moins sur les seuls aspects disciplinaires.

En somme, nous verrons que les universités sénégalaises incorporent leurs territoires dans leurs processus actuels de construction. Toutefois, cette logique n'est pas simple dans la mesure où la territorialité peut s'opposer à la globalité ou à la globalisation, voire à la rentabilité.

De l'expérimentation de la cohabitation entre espaces académiques et espaces économiques locaux

Dire, dans le contexte africain, que les universités sont vues comme des tours d'ivoire semble être un constat aisé à réaliser :

Moi, je me sens fondamentalement inutile si ce que je fais, finalement, les autres me disent, « Bon après tout, vos recherches à quoi elles servent ? ». Dans l'esprit du citoyen moyen, on ne sait pas trop à quoi sert un chercheur. (...) Avoir des publications scientifiques qui font que j'avance dans ma carrière, c'est vraiment limité comme satisfaction. Il faut que nous soyons

beaucoup plus agressifs. Que nous allions même vers le privé (...). A nous d'aller montrer ce que nous savons faire. Parce que les gens ne voient pas toujours le lien entre ce que trouvent les chercheurs et la vie de tous les jours. Il faudrait qu'on puisse le voir donc. Vraiment montrer qu'il y a forcément un lien, que ce lien là existe [Ex-trait d'entretien, Chercheur, Ministère de la Recherche Scientifique].

L'extrait d'entretien présenté ci-dessus pose clairement la question de la plus value scientifique mais, au-delà, celle de la relation entre la production scientifique et le territoire national. Autrement dit, l'interrogation portant sur une des dimensions de la territorialisation se pose avec acuité. En ce sens, nous pouvons dire que l'université et les universitaires se préoccupent des modalités de l'intégration des territoires locaux dans les processus de développement des institutions de formation du supérieur. Plusieurs modalités peuvent être identifiées dans les différentes postures de recherche et de formation. Ces postures se déclinent en trois dimensions :

- la recherche centrée sur des problématiques générales et non spécifiques au Sénégal,
- la recherche centrée sur l'endogène, et
- la recherche articulée.

C'est dans cette troisième posture qu'il faut davantage inscrire l'expérimentation de la cohabitation dynamique entre espaces académiques et économiques. La modalité qui se dégage ici est l'instauration dans l'université de la « fonction service », notamment au sein de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Les prémices de la fonction de service et la nécessité de territorialité

La territorialisation de l'université sénégalaise s'inscrit dans un mouvement plus vaste : celui du passage progressif d'un modèle d'université monofonctionnelle à une université plurifonctionnelle. Le début des années 1980 marquait déjà une autre manière de penser l'enseignement supérieur. En effet, « ce temps devait être mis à profit par l'État et le Gouvernement du Sénégal en vue de maîtriser le développement de l'université et de poursuivre son ancrage effectif sur les réalités nationales sénégalaises et plus généralement, sur les réalités africaines » (Sylla 1989:1). Ainsi, des essais d'adaptation aux réalités sénégalaises et de réaménagement des programmes seront tentés dans certaines facultés de l'université de Dakar pour répondre, au mieux, aux exigences locales de développement. Le département de géographie, à travers l'instauration des sorties pédagogiques, peut servir d'illustration. Ce travail visait également à redonner une image positive à l'université : une université qui n'est pas gaspilleuse de temps, ni de ressources,

une université où les gens travaillent et obtiennent des résultats qui peuvent être utiles pour la société sénégalaise.

Cette posture est soutenue par l'idée selon laquelle la recherche ne peut être qu'endogène, c'est-à-dire qu'elle devrait partir des préoccupations locales pour y apporter des solutions. Le point de départ demeure « l'endogène vivant » (Ki-Zerbo 1992) qui permet de trouver des solutions durables ancrées dans la réalité sociale. Cette modalité est souvent qualifiée de « recherche d'accompagnement » destinée à guider les collectivités locales dans la mise en place d'actions ou de projets de développement local. Ainsi, les collectivités locales, les acteurs et groupements locaux sont considérés comme les maîtres d'œuvre. La relation au chercheur se fait dans un cadre de co-définition des besoins. La fonction de service au sein des universités s'inscrit dans ce canevas : permettre à la recherche universitaire de répondre aux questions posées par la société, dans ses différents processus d'évolution. Cette posture est expliquée dans l'extrait d'entretien qui suit :

Avant toute chose, nous discutons avec nos partenaires. On procède ainsi à un diagnostic partagé qui donnera lieu à des programmes de recherche. (...) Certains de nos programmes peuvent ne pas émaner directement de la demande sociale, de nos partenaires. Mais la finalité sera toujours dirigée vers les partenaires utilisateurs. C'est d'ailleurs ce qui explique que le financement public de cette recherche s'oriente vers des préoccupations exprimées par la base, par les populations. C'est une recherche qui répond toujours à un besoin. Il faut que l'on arrive à prendre en compte les besoins des populations et non la recherche pour la recherche [Extrait d'entretien, Chercheur, ISRA¹].

Cette logique endogène, pour l'université, peut à certains moments s'efforcer de trouver des applications locales tout en s'intéressant à une dimension territoriale transversale. En somme, elle tente d'associer la « rupture » avec un modèle considéré comme extraverti, avec une démarche totalement centrée sur le territoire. Ceci change la manière de penser la recherche universitaire. Les exemples du CREDILA² et du GIRARDEL³ sont édifiants :

Depuis 4 à 5 ans, nous avons un centre de recherche sur la documentation et les législations africaines qui s'appelle le CREDILA. Le centre s'est rendu compte qu'on pouvait agir autrement dans la recherche par le développement en faisant des réflexions sur des thèmes qui intéressent les populations et qui peuvent interroger leur conscience de citoyen (...) Non seulement, on fait de la vulgarisation, mais en même temps on crée des approfondissements à titre de recherche [Extrait d'entretien, Professeur, Doyen Faculté SJP, Dakar].

Le GIRARDEL est né dans un cadre particulier où il avait un besoin sur le territoire et une réflexion des chercheurs sur de nouvelles orientations à impulser. Au niveau des recherches, on collabore aussi avec d'autres partenaires. Nous répondons à la demande, et en même temps, on est ouvert sur des problématiques globales. Nous pouvons mettre des étudiants sur des travaux destinés à cela, pour leur mémoire, leur DEA, certains pour leur thèse, et à partir de cette recherche, nous faisons de la recherche universitaire. Ces deux choses sont complémentaires [Extrait d'entretien, Enseignant-chercheur, Université de Saint-Louis].

Ce dernier exemple à partir du GIRARDEL illustre assez bien l'impératif de territorialité qui se manifeste dans les universités sénégalaises et les orientations qui se prennent dans l'articulation dynamique entre les espaces académiques et le monde économique, un compromis qu'il semble nécessaire d'opérer.

En effet, le contexte de création de ce centre de recherche prend naissance dans le cadre du processus de décentralisation de 1996. L'État transfère des compétences aux collectivités territoriales. Assez rapidement, elles se trouvent dans l'impossibilité de gérer ces nouvelles responsabilités qui pouvaient se rapporter, par exemple, au Plan d'Affectation et d'Occupation des Sols, antichambre des plans de développement locale. Les collectivités territoriales n'y étaient pas vraiment préparées.

Une des communautés rurales, dans ce cadre précis de gestion locale, se présentera comme pilote de cette cohabitation dynamique. Elle sollicite la SAED⁴ (chargée de la mise en valeur de la vallée du fleuve Sénégal) pour pallier le manque de ressources humaines. Cette structure n'avait pas l'outillage nécessaire pour y répondre. A son tour, elle prendra contact avec l'ISRA qui travaillait déjà avec des universitaires sur ces questions de développement. Ainsi, de la demande d'une collectivité rurale en termes de gestion locale, d'une réflexion collective et d'un partenariat SAED/ISRA/Université, cette structure de recherche verra le jour.

De façon concrète, comment cette cohabitation dynamique s'est-elle mise en place ? La première chose qui semblait devoir être faite, était de dresser une photographie des territoires concernés par l'étude, pour déterminer les opportunités et les contraintes. Cette région d'étude était constituée de zones où se côtoyaient agriculture et pastoralisme. Deux communautés voisines mais qui peuvent s'opposer dans la gestion des terres. Le développement du monde rural est, à l'évidence, un processus complexe. Les acteurs ou individus qui composent ce tissu social ont des préoccupations différentes. Pour assister ces populations dans l'amélioration de leur cadre de vie, la première étape de la recherche s'est basée sur l'écoute. Il y a un

savoir faire local (d'aucun dirait « indigène ») qu'il fallait comprendre et qui explique que ces populations ont su, sur plusieurs années voire plusieurs dizaines d'années, développer des aptitudes qui leur ont permis de tenir dans l'adversité des composantes naturelles (sol, pluies, vent ...) et parfois dans la compétitivité, voire l'antagonisme entre groupes.

La SAED entame donc les études et l'ISRA, bénéficiant de cette base, conduit un travail sur le terrain pour produire des données à l'intention de la communauté rurale. Ces données ont permis de déterminer des zones prioritaires à vocation agricole ou pastorale. Toutefois, le travail n'était pas terminé. Il fallait élaborer des règles, à la fois d'un point de vue juridique et social. C'est à ce moment que l'université et ses chercheurs entrent en scène.

Les chercheurs conduisent, avec les autorités locales, des concertations du niveau le plus bas de l'organisation sociale (le village) au niveau le plus élevé (le Conseil Rural). Les différentes recherches ont permis de comprendre les structures sociales qui régissaient ces territoires et d'établir la conformité des règles en fonction de la législation nationale. En cela, elles auront servi à accompagner les populations rurales dans la mise en œuvre de projets locaux de développement.

Par cet exemple, on voit comment se met en place la cohabitation dynamique entre les espaces académiques et de recherche avec les espaces sociaux et surtout comment la fonction de service se présentera comme une des modalités de la territorialité de l'université.

La ferme agricole et l'incubateur : deux expérimentations de la territorialisation

En lieu et place d'une université quasi entièrement tournée vers la formation des cadres de l'administration (une université monofonctionnelle), se structurent des zones où se construisent conjointement des espaces de formation, de recherche et de production. Ceci constitue une des dimensions de la territorialité des universités africaines. De ce fait, cette plurifonctionnalité est une réponse des universités au processus de développement économique et social.

Certains acteurs, notamment la nouvelle génération de Recteurs, se sont saisis de cet impératif pour l'université et tentent de le convertir en acte dans les nouvelles politiques et orientations de la recherche universitaire. Nous insisterons particulièrement sur l'exemple de la Ferme agricole de l'Université de Saint-Louis qui nous semble l'exemple le plus abouti de cette articulation plus-value scientifique et service à la collectivité. C'est d'ailleurs

autour de cette Ferme agricole que va s'appuyer la nouvelle UFR de sciences agronomiques, aquaculture et technologie alimentaire. Pour le Recteur M. T. Niane et pour ses collaborateurs, ce projet se justifie par les impératifs de développement dans le domaine agricole. Ainsi, en sa session du 26 mars 2007, l'Assemblée de l'Université affecte 30 ha pour le développement des activités⁵. Il semblait donc important que l'université pût développer des formations et des recherches dans le domaine de l'agriculture et dans des domaines connexes comme la technologie alimentaire. Avec ce projet, la recherche est plus en adéquation avec les besoins identifiés de la collectivité.

Pour y arriver, différents partenariats sont noués. En effet, le programme a pu démarrer grâce aux relations établies avec une ONG espagnole (la Fondation MON'3), ajouté à cela, la Ferme agricole a déjà signé un protocole de partenariat avec l'ISRA, la SAED, la Compagnie sucrière sénégalaise, les Grands domaines du Sénégal et le Ministère de l'agriculture. Ces actions sont renforcées par des coopérations avec d'autres universités comme l'université de la Laguna aux Îles Canaries ou l'agro-campus de Rennes. Ces derniers se sont présentés, dès le début, comme des acteurs potentiels dans cette démarche. Le principal but de ce projet demeure la création d'un espace de formation, de diffusion technique et de recherche agro-sylvo-pastorale. Ce projet s'est également renforcé sur des formations et des recherches ciblées sur la pêche. Ce dernier volet est pensé avec les pêcheurs du village de Guet Nar, une localité de la ville de Saint-Louis. En conséquence, de par ces différentes activités, la Ferme agricole participe à la promotion de l'entrepreneuriat privé rural et au renforcement des capacités managériales des exploitants agricoles de la vallée du fleuve Sénégal. De plus, ses actions ont une portée nationale notamment dans le programme de reconstitution du capital semencier en arachide, projet porté par l'Association sénégalaise pour la promotion du développement à la base.

On assiste à un certain changement qui s'opère au sein du système d'enseignement supérieur et de recherche, même si l'articulation université/entrepreneuriat demeure encore fragile et en quête de légitimité (Schmitt 2005). Ces changements bousculent les formes d'organisation, les modalités de gestion et de formation. C'est un nouveau modèle qui est en train de se dessiner. Les laboratoires qui travaillent dans des écoles doctorales, par exemple, vont avoir des chercheurs qui s'inscrivent dans des problématiques examinées dans ces écoles et en rapport avec les besoins locaux. Ceci est renforcé par la constitution thématique de ces écoles doctorales. En effet, les différents thèmes retenus sont considérés comme relevant de l'intérêt

national. De plus, du fait des approches thématiques centrées sur les besoins de l'économie nationale et des questions de développement, la recherche serait réorientée vers la même direction. La modalité retenue ici est de travailler sur l'articulation thématique de la recherche universitaire mais également de la formation. Cette situation constatée à l'université de Saint-Louis n'est pas isolée. On retrouve des dynamiques similaires à l'université de Dakar, bien qu'il reste encore du chemin à parcourir. Nous pensons tout particulièrement au Certificat d'Etudes Spéciales en Santé Publique dispensé par l'Institut de Santé et Développement (ISED⁶) de l'université de Dakar (Diallo, Fall, *et al.* 2000), ou encore la délimitation et la définition des nouvelles frontières des Ecoles Doctorales au sein de cette même institution. C'est ce que nous pouvons comprendre à travers l'extrait qui suit :

Nous essayons de redynamiser nos centres de recherche qui, ma foi, commencent à avoir une certaine notoriété. Mais nous considérons que nous ne sommes pas encore arrivés à un niveau entièrement satisfaisant. Nous devons davantage travailler à rendre encore plus visible notre capacité de recherche et notre capacité de contribution à la résolution des problématiques de développement économique et social [Extrait d'entretien, Professeur, Doyen Faculté SEG, Dakar].

On ne peut en effet nier les efforts fournis par les différents acteurs internes du système d'enseignement supérieur. Les différents efforts fournis se sont soldés par quelques résultats dont les applications pourraient bien servir de levier au développement social et économique. Nous pensons notamment à la mise au point de plusieurs vaccins qui ont servi dans l'éradication de plusieurs épizooties (la peste bovine par exemple), la mise au point de procédés de transformation et de conservation des produits alimentaires locaux⁷ (tel le « *sunguf diabot* » ou le « *araw* »), la modélisation du fleuve Sénégal suite à l'implantation des barrages hydroélectriques de Diama et de Manantali pour leur optimisation, les recherches sur les tradi-patriciens, l'invention de la décortiqueuse à fonio⁸, la mise au point de la pompe solaire thermodynamique, ...

Il est à noter également, dans cette cohabitation dynamique entre les espaces académiques et économiques, la mise sur pied au sein de l'université de Dakar d'un incubateur d'entreprises, le premier du genre en Afrique de l'Ouest, avec le soutien de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et de l'Ambassade de France à Dakar. Financée à hauteur de 1,2 milliard de Franc CFA et inaugurée le 25 novembre 2009, cette structure s'est donnée pour missions de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes d'une part, le renforcement de

la professionnalisation et de la recherche universitaire d'autre part. Ainsi, l'université peut participer à l'essor économique et social du pays en proposant un ensemble d'offres de services à de jeunes entreprises ou à des entreprises en création. La modalité de cette cohabitation dynamique entre espaces académiques et économiques se concrétise dans l'accompagnement de projets.

Toutefois, le transfert de différents résultats importants – et comme la plupart des résultats positifs obtenus dans des procédés expérimentaux – vers le développement direct des territoires connaît des difficultés certaines. En effet, la faible implication des structures de développement et gouvernementales dans l'identification des programmes de recherche ne facilite pas les processus d'appropriation des résultats. De plus, l'inexistence d'un cadre formel institutionnel et organisationnel de promotion des innovations et de vulgarisation des résultats de la recherche, dans les milieux sociaux et économiques, enrayer les possibilités de valorisation des produits scientifiques mis au point par et dans les recherches nationales. Cette situation interroge davantage l'articulation avec le territoire local et la participation au système de production, dans une vision de développement économique et social.

La cohabitation entre espaces académiques et économiques se révélera alors être un processus complexe dans lequel l'articulation avec le territoire local pourrait se lire comme la matérialisation de l'évolution des configurations sociétales. En somme, les transformations qui affectent l'université s'enchaînent dans un vaste ensemble, celui de la mutation de nos sociétés et de leurs systèmes de production.

De la construction des cursus de formation en fonction des territoires

L'université doit être une source d'imagination et d'innovation
(Ki-Zerbo 1991)

S'intéressant aux missions habituellement assignées à l'université, on peut retenir qu'elles peuvent être de trois ordres :

- dispenser un savoir et des connaissances,
- s'activer dans la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée,
- rendre service à la collectivité.

L'application de ces différentes missions peut se faire de façon inégale selon les contextes et les situations territoriales. Cependant, on peut constater, dans une démarche de territorialisation de l'université, la prégnance de la mission qui découle de la formation et la recherche.

Le Sénégal a réaffirmé, dès 1991, les missions de son système d'enseignement supérieur à travers la Loi d'orientation sur l'éducation. En effet, on peut y lire que le système vise à « former les agents de développement dont le Sénégal et l'Afrique ont besoin pour jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelle ». ⁹ Ainsi, pour arriver à cet objectif, les universités se donnent comme missions de :

- former un personnel de haut niveau,
- développer la recherche dans toutes les disciplines,
- mobiliser l'ensemble des ressources intellectuelles au service du développement économique et culturel du Sénégal et de l'Afrique.

C'est au niveau de ce troisième point qu'il faut voir les prémisses de l'expérimentation de la cohabitation dynamique entre les espaces académiques et économiques. La réduction de la distance qui les sépare demeure un des enjeux de la construction actuelle de plusieurs universités africaines. Leur rapport au territoire en est donc une dimension incontournable.

Par ailleurs, que faut-il comprendre lorsqu'on évoque la territorialisation de l'université sénégalaise ? On évoque le plus souvent la décentralisation, la déconcentration, la régionalisation pour qualifier ces processus. Dans notre perspective, la territorialisation de l'université, et par extension celle de l'action publique, appelle un changement d'échelle : un mouvement de mise en territoire de réalités globales. De ce fait, la contingence territoriale (Faure et Négrier 2007) est à lire dans l'action qui considère l'espace national comme cadre de mise en œuvre. Le local se superpose au national et le représente entièrement. Il ne s'agit donc pas d'un transfert de compétences d'un niveau global à un niveau local, mais plutôt d'un changement d'échelle dans la mise en œuvre de directives globales sur un espace local.

Concrètement, nous voulons signifier que la dynamique de construction des universités au Sénégal prend en compte des aspects qui dépassent son cadre national et que, en même temps, elle intègre la spécificité de ce territoire national. Ce changement d'échelle permet de penser la manière avec laquelle s'articulent différents niveaux de pouvoir (Faure, Leresche *et al.* 2007), mais aussi le jeu qui structure l'action des acteurs du secteur de l'enseignement supérieur. Ainsi, quand nous évoquons la territorialisation des universités au Sénégal, nous pensons à un processus de réalisation qui prend corps dans des réalités en transformation comme l'intégration des espaces économiques dans la définition des espaces académiques ou en-

core l'érosion constatée du pouvoir de l'État et, par conséquent, à l'existence d'une gouvernance multi niveaux. A ce sujet, D. Filâtre faisait remarquer que, du fait de la multiplication des interventions qui concourent à la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, une concrétisation de l'action publique dépasse la seule figure de l'État (Filâtre 2006). Cette prise de position remet en cause le fondement même d'une action stato-centrée dans la définition des cursus de formation. Il en résulte une transformation constatée ou souhaitée des modalités et des contenus de formation.

De l'extraversion à l'enracinement dynamique des formations

La plupart des universités africaines de première génération, celles qui sont créées avant les indépendances ou tout juste après, sont l'émanation de l'héritage coloniale, que ce dernier soit français, britannique ou lusophone. Face à cela, les indépendances des années 1960 seront l'occasion offerte à plusieurs nouveaux États africains de construire des universités et un système scolaire plus orienté aux besoins locaux. Car, « l'enseignement français a été introduit sans modification (...) [il] échappe donc difficilement à l'une des deux accusations d'avoir importé l'enseignement métropolitain, traumatisant et de très faible rendement, ou d'avoir créé, par des adaptations, un enseignement au rabais » (Bouche 1968:122).

On venait ainsi à considérer que l'université sénégalaise, dans la continuité des universités africaines, « se traduit par son inadaptation vis-à-vis de la société (...) la formation dispensée à l'université ne correspond plus à la demande de la société (...) la recherche menée au sein de l'université africaine n'a aucun rapport sur son environnement, elle laisse intacts les problèmes du développement industriel, économique et social de l'Afrique » (Mbaya 2001:30). Ces constatations peuvent aujourd'hui être nuancées sur certains points, si l'on considère la situation actuelle des universités. C'est d'ailleurs l'analyse de cette situation qui nous pousse à affirmer l'émergence d'une université plurifonctionnelle. Cet état de fait ne nie nullement les difficultés. Elle les considère comme une composante de l'action à partir de laquelle les différents acteurs peuvent faire preuve d'inventivité et d'imagination.

Les années 1990 étaient l'occasion d'introduire cette inventivité, par la création de l'université de Saint-Louis et par un travail qui consistait à rompre l'isolement des universités et des universitaires. Le système se devait donc de s'ouvrir davantage à la société locale, de se territorialiser. Cet impératif apparaît dans l'extrait suivant :

pendant et après la concertation sur l'enseignement supérieur¹⁰ en avril 1992, l'idée d'une concertation Nationale sur l'Enseignement Supérieur (CNES) est lancée. Cette manifestation devait permettre de revitaliser l'enseignement supérieur en créant un consensus sur la direction à suivre à travers la participation massive des différents acteurs. Elle se tiendra d'avril 1992 à août 1993 (du 19 au 21 juin 1992 à Saint-Louis, du 20 au 23 août 1992 et du 4 au 6 août 1993 à Dakar). Les conclusions de la CNES seront adoptées par le gouvernement lors d'un conseil interministériel tenu le 9 décembre 1993.

Ainsi, pour manifester son ambition de territorialisation en s'approchant au plus près des exigences de développement local, le Sénégal produit un texte qui se voulait servir de référence : le document de vision stratégique. Cette vision stratégique fonde son action sur « la promotion du potentiel humain par le savoir notamment dans les sciences et la technologie » et « l'élargissement des possibilités d'accès à la formation à tous les niveaux du système et tout au long de la vie » (MEN 2004:16). Mais plus encore, cette ouverture que devait porter l'université dans son processus de diversification, fut abordée, entre autres possibilités, par le biais de la professionnalisation, que d'aucuns plébiscitent et d'autres critiquent (Renaut 1995). Dans cette veine, les universités de deuxième et de troisième génération (comme celle de Saint-Louis et de Ziguinchor) commencent par mettre en place des formations qui se focalisent aussi sur les questions locales de développement. Ainsi, seront créées des formations en gestion du monde rural, ou encore en gestion des entreprises agricoles, par exemple, pour tenter de répondre aux questions de gestion des sols dans la vallée du fleuve Sénégal.

Dans cette démarche de professionnalisation, nous insistons sur la création de la filière Lettres Etrangères Appliquées (LEA) de l'Université de Saint-Louis. Ce choix que nous faisons n'est pas fortuit et s'appuie sur deux éléments : les filières de formation en Lettres sont considérées comme peu « *bankable* » d'une part, l'expérience que constitue la mise en place de cette formation est un bon indicateur de l'ajustement du système aux exigences de transformation du secteur, d'autre part.

M. Mbaya nous a démontré, dans un passage clair, comment la section de LEA se présente comme une innovation dans la mesure où elle a su positionner différemment l'apprentissage des Langues dans leur articulation au développement des régions et du pays (Mbaya 2001). Cette orientation qui entre dans un processus plurifonctionnel de l'université prend en charge les besoins du monde professionnel. De ce fait, les étudiants issus de cette formation non seulement pourront participer au développement du pays mais contribueront aussi à redorer l'image de l'université, par leur intégration facile dans le monde du travail.

La mise en place de cette formation n'est pas seulement une manifestation de la seule volonté des universités. Elle est davantage le résultat de l'évolution de l'articulation rendue nécessaire, de l'université avec l'espace du monde du travail et les besoins économiques locaux. En effet, « après un sondage mené auprès de diverses entreprises publiques et privées, il s'était avéré que le secteur professionnel était bel et bien dans le besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et bilingue » (Mbaya 2001:35). L'université devait donc, d'une part, combiner les savoirs produits et les besoins de développement identifiés, d'autre part, s'adapter au mieux à la demande et veiller à l'employabilité.

Ainsi, la professionnalisation serait pour l'université une des modalités de territorialisation des universités sénégalaises et par la même occasion un moyen de répondre aux besoins d'anticipation « sur les évolutions sociales, politiques et économique » et, en ce qui la concerne, de « prévoir à grands traits où seront les bassins d'emploi et ce que seront les besoins de compétence » (Balmes 1998:30). Par ce moyen, la professionnalisation intègre une dimension sociale locale. Elle est un processus qui s'incarne dans des réalités locales en prenant en compte les besoins en présence. Par conséquent, cette démarche ne saurait se présenter comme universelle mais plus locale, car s'inspirant d'une dimension territoriale.

Toutefois, le contexte de création des filières professionnalisantes ou à vocation professionnelle répond à la combinaison de plusieurs facteurs. Dans le cas de la France, par exemple, Lefeuvre S. a montré combien la création des filières d'Administration économique et sociale (AES) et de LEA étaient une combinaison d'une configuration, d'une demande sociale locale (qu'il a fallu identifier), d'une opportunité et de porteurs de projets (Lefeuvre 2009). Dans le cas précis de ces filières, la configuration et le contexte social local furent très importants. C'est ainsi qu'il semble, en toutes circonstances, penser le cadre qui donne sens à l'action et qui crée un ensemble de possibilités pour les universités africaines.

Cette posture de « renouveau » dans l'enracinement dynamique des formations est portée par des enseignants et des chercheurs qui se réclament d'une nouvelle école de pensée, celle qui associe la recherche, qui peut être qualifiée de fondamentale, à sa traduction locale dans la résolution de problèmes identifiés ou identifiables. Cette démarche, qui peut être datée autour du milieu des années 1990, coïncide avec l'évolution d'une certaine mentalité du chercheur sénégalais qui se rend compte que l'objectif concret pour lequel il travaille n'est pas toujours atteint, et que les processus qu'il tentait d'inverser s'accélérent. Cette évolution, si l'on considère par exemple le domaine de la recherche agricole, va occasionner le déplacement de la recherche centrée en

laboratoire vers les milieux réels, vers les populations en situation réelle. Ceci se concrétise par un travail fait avec les paysans et une transcription plus fiable des besoins.

La modalité de territorialisation, constaté dans ce cas, se résume dans une démarche de traduction constante des besoins en problématiques de recherche et en une implémentation des résultats en milieu réel : deux mouvements qui semblent indispensables. Cette modalité interroge la question relative au transfert de la connaissance produite (connaissance scientifique) et son application sur le terrain. Cette interrogation devient cruciale si les populations locales ne sont pas associées dans la définition des problématiques les concernant. Certains échecs en matière d'innovation agricole par exemple sont en grande partie dus à ce manque de travail.

La situation de précarisation et de mise en accusation de l'université sénégalaise devait créer les conditions pour une réflexion et des actions visant à travailler cette articulation des formations par rapport au territoire. Ce travail n'est pas abouti en soi, il s'inscrit dans un long processus de changement institutionnel et social. Car, répondre à la spécificité territoriale c'est prendre en compte certaines réalités locales dans la définition et la mise en œuvre des formations dispensées au sein des universités.

La territorialité des formations universitaires : une approche par un questionnement du local

Nous savons depuis quelques années, que « la présence dans une ville d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche n'est qu'une condition nécessaire, mais loin d'être suffisante pour que cette présence constitue un atout réel pour l'industrie locale » (Filâtre et Grossetti 2003:42). Il est donc nécessaire qu'une dynamique se mette en place pour créer les conditions favorables de l'articulation entre les espaces académiques et économiques et par conséquent, à la territorialisation des cursus de formation qui peut être porteur de capacité de développement. C'est certainement à ce niveau que l'intervention de l'État, comme acteur de la définition des orientations de formation, semble être une condition nécessaire.

La prise en compte du service à la collectivité et donc des territoires locaux intègre la saisie des réalités socioculturelles et économiques. Il semble dans ce cas que les enjeux de la recherche nationale sont, avant tout, des enjeux locaux : l'échelle pertinente est celle de la communauté rurale, de la ville, de la circonscription et du pays. Ainsi, intégrer le rapport au contexte local, de même que l'adaptation du « savoir » à l'usage local apparaîtra comme un impératif (l'expertise, le transfert de connaissance et de

technologie...) pour l'efficacité externe du système qui tient « compte des objectifs de la société, des besoins du marché du travail et des aspirations individuelles. Les objectifs, besoins et aspirations peuvent être actuels ou projetés sur l'avenir » (Sall et De Ketele 1997:125).

Avec l'université de Ziguinchor, nous abordons cette question de la territorialité des formations universitaires. Cette institution doit contribuer à la résolution d'un double problème : absorber les nouveaux bacheliers et donner une formation qui permet aux étudiants de s'insérer dans le tissu économique. C'est au niveau de ce deuxième point qu'on peut percevoir les modalités de la cohabitation dynamique entre les espaces académiques et économiques dans les processus de territorialisation des universités sénégalaises.

Les innovations que veut apporter l'université de Ziguinchor concernent d'abord la structuration des filières. En effet, si l'on observe les composantes des formations qui existent, on peut remarquer que le département de géographie, est intégré dans l'UFR de Sciences et Technologies et non dans celle des Lettres et Sciences Humaines comme dans les autres universités. Il faut voir dans cette structuration plus qu'un simple phénomène d'implantation mais une réelle orientation théorique. La géographie sera ici abordée à travers son aspect appliquée ou applicable. Autrement dit, en plus des connaissances disciplinaires générales (qui restent nécessaires), le volet pratique occupe une place primordiale (sortie de terrain, diagnostic de problèmes, proposition de solution pour l'agriculture...). Les deux UFR qui complètent la formation sont l'UFR de Lettres, Arts et Sciences Humaines et l'UFR des Sciences Economiques et Sociales.

Cette université se défend d'être une copie de l'université de Dakar, notamment dans la finalité accordée aux formations. La structuration des filières de formation donne à lire des modifications qui s'opèrent. Par exemple, il n'y a pas d'UFR de Droit, comme cela avait été demandé par certains universitaires. Ce qui est retenu c'est d'avoir une filière de Droit qui permet de s'intéresser davantage aux domaines d'application de cette discipline (sur le foncier par exemple). Ce qui se dessine, c'est le changement d'approche dans la constitution et l'ingénierie des formations. Ce n'est plus une approche par la discipline mais une approche par la spécificité sociale locale, une approche par les enjeux, une approche par le problème à résoudre (la gestion foncière, le développement touristique, la maîtrise de la mangrove, ...). Aussi, pouvons nous ajouter que cette université se crée avec, en toile de fond, l'idée de devoir s'ouvrir sur les enjeux socioéconomiques locaux, nationaux et sous-régionaux, même si ces mêmes enjeux ne sont

pas toujours parfaitement définis. De plus, le cadre spécifique dans lequel les différentes composantes devront s'ajuster pour tenir ces objectifs n'est pas complètement stabilisé.

In fine, cette université devra, dans sa dynamique de construction, intégrer des dispositifs de recherche qui s'appuient sur des ressources naturelles de sa région d'implantation : la Casamance. Là encore, il est trop tôt pour avancer avec certitude que la recherche s'effectue suivant ce modèle puisque l'université ne fonctionne que depuis 2007. Il est toutefois important de noter, l'affirmation d'innovation, le désir de « rupture » et de territorialité qui anime les autorités locales et politiques dans cette nouvelle vague de construction des universités au Sénégal. Cette « nouveauté » n'est pas à inscrire seulement dans les effets d'annonce mais doit être comprise comme une volonté d'appropriation du système universitaire.

Dans cette région, qui doit servir de lieu d'expérimentation, l'activité industrielle est peu développée. Toutefois, la Casamance dispose d'un potentiel de développement qui ne demande qu'à être exploité. C'est sûrement sur ce potentiel que prévoit de s'amarrer la recherche qui s'effectuera dans cette institution. Ainsi, on estime que les chercheurs qui travaillent à l'université, les enseignants qui imaginent les parcours de formation, devraient être en contact avec la réalité sociale et économique locale pour apporter les solutions nécessaires aux problèmes identifiés. L'extrait d'entretien qui va suivre est assez éloquent quant à la posture défendue par l'institution universitaire :

Nous voulons voir les problèmes sous l'angle pratique et essayer de les résoudre (...). Regardez, le contexte casamançais me paraît le plus propice si nous voulons former des gens en matière de forêt. En même temps, je sais, pour avoir travaillé avec les services forestiers, que l'ingénieur des Eaux et Forêts type, si vous le formez, n'aura pas du travail ici. Il chômera. Et pourtant, on ne peut pas dire que nos forêts sont bien gérées. C'est pour vous dire qu'il faut repenser complètement le problème et donner la formation appropriée pour gérer cela. Maintenant, si vous voulez gérer une forêt, vous êtes obligé de savoir ce qu'est une image satellite, parce qu'on ne peut pas tous les parcourir à pieds. Les techniques sont tellement avancées que même une forêt de 10 hectares, assis dans mon bureau, je peux avoir les images nécessaires et voir si on a coupé quelques arbres. Quand les choses sont comme cela, on ne peut pas faire comme dans l'ancien temps. J'envisage dans un secteur comme celui-là de faire convoquer une réunion et de voir au fond de quoi on a besoin. On a besoin que les ressources naturelles soient bien gérées. Est-ce qu'on a besoin d'un ingénieur comme on les formait avant ? Je suis sûr que la réponse est non. Ce changement devient urgent à opérer d'autant plus que la gestion des ressources naturelles forestières est décentralisée maintenant. Normalement, ce sont les communautés rurales

qui doivent donner les quotas pour le charbon et le bois. Ces quotas continuent à être donnés sans savoir sur la base de quel potentiel. Et pourtant avec les Systèmes d'information géographique, il est possible de savoir ce dont on dispose avant de donner les quotas [Extrait d'entretien, Professeur, ancien Recteur].

Cet extrait montre à quel point les universités sont attendues dans leur processus de transformation et combien elles ont à s'adapter pour répondre aux besoins locaux identifiés. La question de la gestion forestière, abordée ici, souligne le degré de modernisation des processus et procédures qu'il est nécessaire de mettre en place pour répondre aux différentes exigences. Elle montre également les aménagements qui sont nécessaires pour que l'université puisse tenir ce rôle qu'elle se donne, ou qu'on lui donne.

Pour faciliter ce travail de mutation, il est prévu que l'université soit administrée par un conseil d'administration, de la même manière que pour celle de Thiès. Le Conseil d'Administration est l'instance où devrait se définir les différentes orientations pédagogiques et scientifiques. Il se charge également de leur mise en œuvre et de leur évaluation en plus de veiller au contrôle et à la gestion administrative et financière de l'université. Ce conseil devrait être constitué des représentants des enseignants dont le Président de l'université, les Vice-présidents et les Directeurs d'UFR. Il serait complété par des étudiants, des représentants du Personnel administratif technique et de service, des syndicats, des milieux professionnels, des élus locaux et du Gouvernement. Le Président du Conseil d'administration devrait être choisi parmi les autorités extérieures à l'université, ayant une grande crédibilité au niveau national et/ou africain et/ou international, ayant de réelles capacités dans la recherche et la mobilisation de moyens financiers et matériels et ayant une grande expérience dans des fonctions étatiques, privées ou communautaires. Il doit également avoir une expérience convenable dans le domaine universitaire. Il est désigné par le Président de la République après avis du Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois. Il est assisté d'un Vice-président désigné par le Conseil d'administration parmi ses membres extérieurs à l'université pour la même durée de mandat. La philosophie qui encadre cette démarche est de considérer que l'université ne peut plus fonctionner repliée sur elle-même. Elle doit articuler les différents intérêts liés au monde académique avec ceux poursuivis par les acteurs concernés par les activités universitaires, notamment les programmes de formation. Autrement dit, il faut arriver à concevoir le gouvernement de l'université avec ses « *stakeholders* », ses partenaires extérieurs qui seraient

à même de valoriser la formation et la recherche pertinente, c'est-à-dire utiles à la société en intégrant les demandes sociales.

Conclusion

Les universités, véritables pôles de création, d'appropriation et de diffusion des savoirs réunissent une grande expertise dans le domaine des connaissances. L'université sénégalaise, longtemps claustrée dans ces missions classiques, s'ouvre davantage à la société. Elle contribue ainsi à rechercher des solutions aux différents défis qui se posent dans la société sénégalaise. Il faut dire que l'entrée dans la globalisation des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche aura grandement perturbé cette structuration locale des universités africaines. On peut voir ainsi une position ambiguë dans l'implication de l'État dans les modalités de la cohabitation dynamique entre l'université et les territoires. Cette position, souvent considérée comme faible, peut se mesurer par la stagnation des financements publics octroyés pour le secteur. Ceci a pour conséquence de pousser les universités sénégalaises à s'adapter à l'évolution des configurations politico-sociales et du marché et par la même occasion à diversifier les sources de financement, notamment à travers la fonction de service. Le développement de la fonction de service au sein des universités sera alors compris comme une des réponses à cet enjeu mais également aux besoins de territorialité.

Les configurations universitaires intègrent alors les dimensions du marché des formations et de l'expertise du supérieur par la mise en place de contrats de service et de convention de collaboration. Ceci aura pour finalité de permettre l'articulation avec les territoires locaux et de participer au processus de développement du pays. De la « fonction de service », J. Coenen-Huther dira qu'elle « est contenue toute entière dans la mission dévolue à l'université et qu'elle ne saurait se mesurer à l'aune de quelques applications techniques d'utilité sociale » (Coenen-Huther 2000:91). Ainsi, le fait que les universités sénégalaises décident de l'intégrer dans leur processus actuel de construction n'est rien d'autre que la volonté de compléter leurs missions et de se territorialiser.

Au Sénégal, comme dans beaucoup de pays africains, « si les chercheurs veulent être soutenus par les pouvoirs publics et les acteurs économiques, il leur faut faire preuve de leur utilité immédiate face aux besoins pressants des populations et aux questions que se posent *hic et nunc* les opérateurs » (Winter 2002:263). Dans ce cadre, les entreprises, l'État, les collectivités locales, les Organisations non Gouvernementales, les associations de

professionnels sont autant de clients potentiels pour l'université et pour la recherche.

En somme, la professionnalisation, l'adaptation des curricula ou encore l'intégration de la fonction de service sont autant de dimensions que les universités sénégalaises intègrent dans leur dynamique actuelle de construction et dans leur articulation aux territoires. Ce sont autant de modalités pour une cohabitation dynamique entre les universités et leurs territoires.

Même si l'on peut considérer que l'entreprise et l'université poursuivent des objectifs différents, il n'en demeure pas moins que cette différenciation peut être source de synergies profitables aux deux univers. De là, on peut être amené à considérer que les universités, et par extension les centres de recherche, doivent être rentables. La question du rendement des universités peut alors être souvent un objet de questionnement si l'on note qu'au Sénégal les diplômés de l'enseignement secondaire et du supérieur connaissent les plus forts taux de chômage, qu'au même moment l'investissement social dans le secondaire et le supérieur n'est pas rentable (il existerait une meilleure utilisation des ressources qui y sont investies) et que parallèlement la rentabilité privée de l'enseignement supérieur reste très élevée comparée à sa rentabilité sociale (Diagne, Boccanfuso *et al.* 2003).

Toutefois, l'université n'aurait-elle pas aussi vocation à maintenir en son sein, par le truchement d'un enseignement fondamental et d'un ensemble de débats théoriques et intellectuels, une constante interrogation sur le sens de la vie et de la société, pour ainsi privilégier une réflexion critique (Freitag 1995) ? Et en ce sens, doit-elle toujours et essentiellement valoriser l'adaptation au marché et au contexte local ?

Notes

1. Institut sénégalais de recherches agricoles.
2. Centre de recherche, d'étude et de documentation sur les institutions et les législations africaines. Créée par arrêté ministériel en 1960, le CREDILA a pour mission de réunir la documentation existante concernant la législation, la réglementation en vigueur dans les divers États africains et d'étudier les phénomènes politiques, économiques et sociaux, pour la réalisation de programmes d'études et de recherches.
3. Groupe interdisciplinaire de recherche pour l'appui à la planification régionale et au développement Local.
4. Société d'aménagement du Delta.
5. Il faut savoir que cette région du pays abrite les Grands domaines du Sénégal. Société créée en 2003 par la Compagnie fruitière (un groupe français créé en 1939 à Marseille,

- 1er producteur de fruits de la zone Afrique Caraïbes Pacifique), elle développe la culture de la tomate sous serre, sur 80 hectares en bordure du fleuve Sénégal et plus de 120 hectares de maïs en plein champ.
6. L'ISED est un institut universitaire qui a pour principale mission la formation adaptée des techniciens du secteur de la santé du Sénégal et des pays de la sous-région africaine. Il contribue ainsi au renforcement du système national de santé en optimisant la formation. Ainsi, il semble bien adapté au cadre sénégalais et de la sous-région.
 7. On notera à ce niveau le travail remarquable effectué dans ce domaine par l'Institut de Technologie Alimentaire (ITA).
 8. L'inventeur de cette machine, Sanoussi Diakhité, ingénieur en mécanique, fut honoré en 2008 par le *Tech Museum Awards*, prix décerné à San Jose, en Californie, berceau de ce que l'on appelle, la Silicon Valley, noyau de la recherche de pointe américaine. Le fonio est une céréale cultivée dans le Sahel et qui donne des grains très menus, utilisés pour la préparation de couscous et de bouillie.
 9. Cf. Loi d'orientation sur l'éducation 91-22, article 16.
 10. En avril 1992, l'idée d'une Concertation nationale sur l'enseignement supérieur (CNES) est lancée. Cette manifestation devait permettre de revitaliser l'enseignement supérieur en créant un consensus sur la direction à suivre à travers la participation massive des différents acteurs. Elle se tiendra d'avril 1992 à août 1993 (du 19 au 21 juin 1992 à Saint-Louis, du 20 au 23 août 1992 et du 4 au 6 août 1993 à Dakar). Les conclusions de la CNES seront adoptées par le gouvernement lors d'un conseil interministériel tenu le 9 décembre 1993.

Références

- Alava, S. et Langevin, L., 2001, « L'université, entre l'immobilisme et le renouveau », *Revue des sciences de l'éducation*, Vol. 27, n° 2: p. 243–256.
- Balmes, J.-C., 1998, « Quelques idées-forces sur l'éducation en Afrique », *Afrique Education*, n°43: p. 30–31.
- Bouche, D., 1968 « Autrefois, notre pays s'appelait la Gaule...: Remarques sur l'adaptation de l'enseignement au Sénégal de 1817 à 1960. *Cahiers d'études africaines*, Vol. 8, Cahier 29: p. 110–122.
- Coenen-Huther, J., 2000, « Les sociologues et la crise de l'université: peur, aveuglement ou complicité ? », *Revue européenne des sciences sociales*, Tome XXXVIII, n° 119, p. 89–102.
- Diagne, A., Boccanfuso, D., et Barry, D. G., 2003, *La rentabilité de l'investissement dans l'éducation au Sénégal*, Dakar, CREA / CIRPEE.
- Diallo, I., Fall, C., Tal Dia, A., et al. 2000, « Une expérience innovante d'enseignement de la santé publique à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar », *Santé Publique*, Vol. 12, n° 2, p. 221–227.
- Faure, A., Leresche, J.-P., Muller, P., et al. (Dir.), 2007, *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*. Paris, L'Harmattan.

- Faure, A. et Négrier, E., (Dir.), 2007, *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale, Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan.
- Filâtre, D., 2006, « Les territoires de l'action publique : entre dynamiques politiques et constructions collectives », in, *Le territoire : entre l'Europe et l'Etat-Nation*. Sous la direction de Aït Abdelmalek, A. PU de Rennes, p. 79–97.
- Filâtre, D. et Grossetti, M., 2003, « La construction de la carte scientifique française et l'émergence des nouveaux sites ». In, *La territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche*, Sous la direction de, Grossetti, M. & Losego, P., Paris, l'Harmattan.
- Freitag, M., 1995, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*. Québec et Paris, Nuit Blanche Ed. et La Découverte.
- Gingras, Y., 2006, « Quand les universités perdent le nord », *Analyses et discussions*, n° 8, p. 35–38.
- Hébert, P., 2001, *La nouvelle université guerrière*, Québec, Ed. Nota Bene.
- Ki-Zerbo, J., 1991, « Quelques idées pour aider à la consultation d'experts sur l'enseignement supérieur en Afrique », *Les tendances futures et les défis de l'enseignement supérieur en Afrique*, Dakar, 28 février – 1er mars.
- Ki-Zerbo, J., 1992, *La natte des autres. Pour un développement endogène en Afrique*, Dakar, CODESRIA.
- Lefevre, S., 2009, Entre souci d'insertion professionnelle et désir d'épanouissement intellectuel : la trajectoire des étudiants d'AES et de LEA, Thèse de Doctorat, Département de sociologie, UFR LSH, Université de Bretagne occidentale.
- Ministère de l'éducation nationale (MEN), 2004, *Lettre de vision stratégique*, Dakar.
- Mbaya, W., 2001, « Le rôle de l'université dans une société africaine en mutation », *Afrique et développement*, Vol. XXVI, n° 3 & 4, p. 27–42.
- Renaut, A., 1995, *Les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture*, Paris, Calmann-Lévy.
- Sall, H. N. et De Ketele, J.-M., 1997, « L'évaluation du rendement des systèmes éducatifs: apports des concepts d'efficacité, d'efficience et d'équité », *Mesure et évaluation en éducation*, Vol. 19, n°3, p. 119–142.
- Schmitt, C., (Dir.), 2005, *Université et entrepreneuriat. Une relation en quête de sens*, Paris, L'Harmattan.
- Sylla, A., 1989, *Le système d'enseignement supérieur au Sénégal*, Dakar, IFAN.
- Winter, G., 2002, *L'impatience des pauvres*, Paris, PUF.